



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
13 avril 2011
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 mars 2011, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Kelapile

Sommaire

Organisation des travaux

Point 113 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

b) Nominations de membres du Comité des contributions (*suite*)

Point 135 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-25339X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10

Organisation des travaux (A/C.5/65/L.26)

1. **Le Président** invite la Commission à examiner le programme de travail proposé pour la première partie de la reprise de la soixante-cinquième session, établi à partir de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/65/L.26).

2. **M^{me} Melon** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe remercie le Bureau d'avoir établi un programme de travail équilibré, qui sera affiné tout au long de la session, au fur et à mesure des avancées réalisées dans les négociations de la Commission. Le Groupe attache une grande importance aux questions inscrites dans le programme de travail et a tout lieu de croire qu'il leur sera consacré suffisamment de temps. Quant à l'état d'avancement de la documentation, le Groupe constate avec préoccupation que certains rapports ont de nouveau été remis avec retard, ce qui nuit au bon fonctionnement de la Commission. Il se félicite d'avoir reçu les mises à jour par l'intermédiaire du Bureau.

3. **M. Körösi** (Hongrie), s'exprimant au nom de l'Union européenne; des pays candidats, Croatie, Islande, ex-République yougoslave de Macédoine et Monténégro; des pays du processus de stabilisation et d'association, Albanie et Serbie; ainsi que de l'Arménie, la République de Moldova et l'Ukraine, dit que l'Union européenne salue la décision prise par le Bureau d'achever les travaux de la Commission au cours de cette partie de la reprise de session dans trois semaines. Qui plus est, l'Union européenne apprécie le travail constructif et la souplesse dont ont fait preuve tous les États Membres lors de la partie principale de la soixante-cinquième session, ce qui a permis de parvenir à un consensus sur les sujets essentiels. En particulier, elle se réjouit que le Comité ait réussi, dans une certaine mesure, à réduire les crédits supplémentaires au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, tout en continuant à fournir à l'Organisation les ressources nécessaires à l'exécution de ses missions. Dans le climat actuel difficile sur le plan financier, il est important que l'Organisation utilise toutes ses ressources le plus efficacement et le plus rationnellement possible et applique une discipline budgétaire rigoureuse, comme le font les États Membres. C'est pourquoi l'Union européenne exhorte le Secrétaire général à user de son

autorité pour hiérarchiser les demandes de financement et recenser les domaines où peuvent être réalisées des économies. Il conviendrait que le Secrétariat passe soigneusement au crible les dépenses renouvelables et n'établisse pas le budget par simple reconduction.

4. L'Union européenne relève avec satisfaction les progrès accomplis pour présenter en temps opportun tous les documents dans toutes les langues officielles, ce qui revêt une importance décisive pour les travaux de la Commission. Elle encourage le Secrétaire général et le Comité consultatif à tout faire pour atteindre cet objectif dans les deux parties de la reprise de la session.

5. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que celui-ci accorde une grande importance à toutes les questions prévues dans le programme de travail et compte bien avoir amplement le temps de discuter chaque question de manière approfondie. Prenant acte des efforts faits par tous les acteurs concernés pour que la quasi-totalité de la documentation destinée à la première partie de la reprise de la session soit diffusée avant le début des délibérations, le Groupe invite le Secrétariat à redoubler d'efforts pour distribuer les documents en temps voulu.

6. **M^{me} Pakarati** (Chili), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, dit que le Groupe est vivement préoccupé par les retards prévus par rapport aux délais fixés pour le plan-cadre d'équipement. Celui-ci craint aussi que ces retards, de même que les dépenses qu'ils engendrent, soient utilisés pour justifier une demande de ressources supplémentaires, alors que le projet représente déjà un gros sacrifice financier pour tous les États Membres. Il demande donc instamment au Secrétariat de faire tout son possible pour s'en tenir au budget et aux délais approuvés initialement. D'autre part, le Groupe souhaite annoncer qu'il demandera qu'un espace soit réservé à l'Amérique latine dans l'une des zones ouvertes au public du complexe abritant le Siège des Nations Unies, étant entendu que tous les États Membres devraient disposer d'un lieu où présenter l'histoire, l'art et la culture de leur peuple. Le Groupe, rappelant que le plan-cadre d'équipement contenait à l'origine un engagement à faciliter l'accès des handicapés à l'intérieur du bâtiment rénové, insiste pour que ce principe soit pleinement respecté.

7. Le Groupe a d'emblée souscrit aux principes et valeurs de la Convention internationale pour la

protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il participera donc activement aux négociations sur les prévisions révisées relatives au Comité des disparitions forcées qui a été créé en vertu de la Convention.

8. En ce qui concerne les conditions de voyage en avion, le Groupe engage le Secrétariat à s'assurer que les crédits approuvés pour ce poste soient utilisés aussi judicieusement que possible, en évitant toute dépense superflue et en cherchant à réaliser des économies.

9. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) dit que, bien que sa délégation reconnaisse les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, elle demeure préoccupée par l'estimation actuelle du coût, à savoir 1 956,8 millions de dollars, soit 80,1 millions de plus que le budget approuvé, et attend avec le plus grand intérêt un complément d'informations sur les économies prévues pour compenser l'écart par rapport aux prévisions. Sa délégation partage également l'inquiétude du Comité consultatif quant à la possible difficulté de financer les dépenses connexes dans les limites du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement et entend en savoir plus sur la façon dont le Secrétaire général envisage d'atténuer ce risque, voire de réduire les coûts.

10. La délégation des États-Unis aimerait, lors de consultations informelles, s'entretenir de la question de la hausse des coûts et du nombre croissant de dérogations approuvées par le Secrétaire général autorisant les voyages en classe affaires dans certaines circonstances. Elle désirerait également connaître les réactions du Secrétariat concernant les recommandations du Corps commun d'inspection en matière d'organisation des voyages au sein du système des Nations Unies. Pour ce qui est des prévisions révisées résultant de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, il importe d'obtenir des précisions sur les postes exigés et les incidences sur le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

11. La délégation des États-Unis est consciente de l'importance des efforts de l'Organisation en faveur de la consolidation de la paix au Burundi et a hâte de voir une transition en bon ordre du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) au Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), établi en application de la résolution 1959 (2010) du Conseil de

sécurité. Elle œuvrera avec d'autres délégations pour que le BNUB soit correctement configuré et ait les moyens appropriés pour s'acquitter de sa tâche.

12. En ce qui concerne les conditions d'emploi et la rémunération des membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et du Président du Comité consultatif, la délégation américaine n'ignore pas que ces fonctionnaires doivent être convenablement rémunérés pour les services essentiels qu'ils fournissent à l'Organisation et que leur rémunération n'a pas progressé au même rythme que celle de la plupart des hauts fonctionnaires du Secrétariat, mais elle sait également que les fonctionnaires de nombreux États Membres, y compris des États-Unis, voient leurs traitements gelés ou diminués en raison de la crise budgétaire actuelle. De ce fait, elle s'efforcera de travailler avec d'autres délégations à concevoir un régime de rémunération équitable qui tienne compte de l'environnement budgétaire d'aujourd'hui.

13. Enfin, si sa délégation note avec satisfaction que le Corps commun d'inspection a achevé 10 rapports en 2010, elle s'inquiète du faible taux d'application de bon nombre des recommandations formulées dans les rapports précédents, ce qui pose des questions fondamentales sur l'efficacité et l'utilité du Corps commun dans sa forme actuelle. Il faut faire remarquer que le rapport du Corps commun d'inspection pour 2010 et son programme de travail pour 2011 (A/65/34) mettent en avant non seulement la question des ressources additionnelles, mais aussi celle d'une possible réforme du Corps commun.

14. Il est clairement dans l'intérêt de la communauté internationale entière que l'Organisation offre les meilleurs rendements aux États Membres qui ont investi, puisqu'elle s'efforce d'honorer les mandats qu'ils lui ont confiés. En conséquence, la délégation des États-Unis reste déterminée à mener un travail constructif avec les autres États Membres en vue de parvenir à un consensus sur des programmes raisonnables et fiables, et qui répondent aux besoins de l'Organisation.

15. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission souhaite adopter le programme de travail proposé, sachant qu'il sera aménagé, selon qu'il conviendra, par le Bureau tout au long de la session.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Point 113 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)

b) Nominations de membres du Comité des contributions (suite) (A/65/102/Rev.1/Add.1)

17. **Le Président** appelle l'attention sur la note du Secrétaire général (A/65/102/Rev.1/Add.1) informant l'Assemblée générale de la démission de M. Richard Moon (Royaume-Uni) et de M. Wu Gang (Chine) du Comité des contributions et priant l'Assemblée générale de nommer deux personnes pour pourvoir les sièges devenus vacants jusqu'à l'expiration de leur mandat, à savoir le 31 décembre 2011.

18. Le Gouvernement britannique a proposé la candidature de M. Patrick Haughey, approuvée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour achever le mandat de M. Moon, et le Gouvernement chinois a proposé la candidature de M. Sun Xudong, approuvée par le Groupe des États d'Asie, pour achever le mandat de M. Wu.

19. *La Commission décide, à l'unanimité, de recommander à l'Assemblée générale de nommer M. Haughey (Royaume-Uni) et M. Sun (Chine) membres du Comité des contributions pour un mandat prenant effet à la date de leur nomination et expirant le 31 décembre 2011.*

Point 135 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/65/34 et A/65/718)

20. **M. Zahran** (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun d'inspection et le programme de travail pour 2010 (A/65/34), dit que le Corps commun sait gré à la Commission de lui avoir apporté un soutien depuis sa création, faute duquel il n'aurait pas été en mesure d'exécuter avec succès sa mission en tant que seul organe de contrôle extérieur indépendant du système des Nations Unies. Le programme de travail du Corps commun pour 2010 était parfaitement conforme aux directives selon lesquelles les activités devaient se concentrer sur les questions intéressant l'ensemble du système des Nations Unies, 8 des 10 projets portant sur ce genre de questions. À la fin de 2010, le Corps commun avait établi 10 rapports et une lettre d'observations, qui ont été communiqués aux organes délibérants et aux chefs de secrétariat des organisations participantes pour suite à donner. Le programme de travail pour 2011 comprend 11 projets, dont 10

intéressent l'ensemble du système, le onzième étant un examen de la gestion et de l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Par ailleurs, un examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) inscrit pour 2010 a été reconduit.

21. S'agissant du débat sur l'établissement d'un mécanisme d'évaluation indépendant supplémentaire, dans lequel le Corps commun a une nouvelle fois été impliqué, il convient de rappeler que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/289, a affirmé que l'établissement d'un tel mécanisme au sein du système des Nations Unies devrait avoir pour objectif d'exploiter pleinement et de renforcer le cadre institutionnel et les moyens existants, dont le Corps commun d'inspection. Il faut noter que le Corps commun a déployé au cours des dernières années des efforts non négligeables pour améliorer son efficacité, notamment grâce à son plan stratégique pour 2010-2019. Toutefois, pour renforcer l'efficacité, il faudrait aussi que les États Membres accordent aux rapports et aux recommandations du Corps commun toute l'attention qu'ils méritent, et qu'ils allouent au Corps commun des ressources suffisantes.

22. Les inspecteurs notent avec inquiétude une tendance croissante chez les organes délibérants à ne pas examiner attentivement les rapports du Corps commun, ni à en débattre, et à ne pas donner suite aux recommandations qui leur sont adressées. Bien souvent, les organismes des Nations Unies se contentent de prendre note des rapports, tandis que certaines organisations participantes consacrent un laps de temps très court à l'examen de plusieurs rapports, ce qui ne permet pas d'avoir des discussions approfondies ou de prendre des décisions. Une telle inertie affaiblit la portée des contributions du Corps commun, qui n'ont pas tout l'impact qu'elles pourraient avoir sur l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience, de la cohérence et de la coopération à l'échelle du système. Le Corps commun espère collaborer plus étroitement avec les États Membres dans les années qui viennent afin de remédier à cette situation. En particulier, le système de suivi en ligne prescrit par l'Assemblée générale, à propos duquel une étude de faisabilité a été effectuée, devrait faciliter la gestion des connaissances et la prise de décisions relatives aux recommandations du Corps commun de la part des États Membres et des organisations participantes. Cependant, pour que le

projet soit opérationnel en 2011, il est impératif qu'il soit financé intégralement.

23. Le budget-programme du Corps commun proposé pour l'exercice biennal 2012-2013, qui sera étudié plus tard dans l'année, est légèrement plus élevé que le précédent budget approuvé, en raison des dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre du plan stratégique pour 2010-2019. Il n'y a eu aucune augmentation substantielle des ressources du Corps commun depuis des dizaines d'années, ce qui veut dire que celui-ci n'a pas été en mesure d'assurer toutes les activités demandées par les États Membres. Le Corps commun d'inspection ose espérer qu'à un moment où cela s'impose plus que jamais, on lui fournira les ressources dont il a besoin pour accomplir son mandat.

24. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2010 (A/65/718), dit que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination demeure résolu à aider le Corps commun à accomplir sa mission qui est d'une importance capitale. Étant donné que le Corps commun se concentre de plus en plus sur les questions intéressant l'ensemble du système, la collaboration étroite entre les deux organismes est devenue habituelle. Le Conseil des chefs de secrétariat a continué à aider le Corps commun à définir les sujets que ce dernier pourrait envisager d'ajouter à son programme de travail pour l'année. Il continue également de participer de près à l'établissement des rapports du Corps commun, par exemple en facilitant l'apport des contributions des autres organisations, tandis que le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat coopère de plus en plus avec les inspecteurs du Corps commun lors de l'établissement des projets de rapports, de sorte qu'ils soient plus fouillés et concertés.

25. De surcroît, le Conseil des chefs de secrétariat s'est évertué à rédiger plus rapidement ses rapports parallèles aux rapports du Corps commun intéressant l'ensemble du système. Il a pris des mesures pour recevoir les rapports du Corps commun peu après leur élaboration et a prié les organisations de faire part de leurs commentaires dans les délais requis. Les comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat poursuivent leurs discussions sur le développement de la coordination entre les organisations membres et le Corps commun, tandis que le secrétariat du Conseil des

chefs de secrétariat ne cesse de demander aux organisations de veiller à la bonne circulation des informations entre elles-mêmes et le Corps commun et de coordonner les décisions qui sont prises à la suite des recommandations et du programme de travail du Corps commun. Ces initiatives, en sus des contacts informels plus nombreux, ont sensiblement amélioré la collaboration entre le Corps commun et le Conseil des chefs de secrétariat.

26. **M. Di Luca** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance aux travaux du Corps commun d'inspection en tant que seul organe de contrôle extérieur indépendant du système des Nations Unies et se félicite des progrès constants en ce qui concerne ses méthodes de travail. Il est préoccupant de voir que le plan stratégique du Corps commun pour 2010-2019 n'a pas bénéficié de ressources supplémentaires et, par conséquent, n'a pas pu être appliqué en 2010. Le Groupe demandera au Contrôleur de clarifier ce point.

27. Le Groupe apprécie les efforts du Corps commun pour se concentrer sur les questions intéressant l'ensemble du système, et convient que cela suppose un programme beaucoup plus exigeant en termes de ressources. En outre, il relève avec inquiétude les progrès restreints réalisés en 2010 dans l'application effective des recommandations du Corps commun par les États Membres. Tous les organes délibérants se doivent d'examiner scrupuleusement les rapports du Corps commun et d'y réfléchir, et les entités responsables du secrétariat se doivent de veiller à l'application en temps voulu des recommandations qui ont été acceptées. Dans cette perspective, le Groupe appuie sans réserve la rapide mise en place du système de suivi en ligne prescrit par l'Assemblée générale.

28. Le Groupe est heureux de constater que le Corps commun d'inspection s'emploie toujours à coopérer avec les autres organes de contrôle, comme le Comité des Commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne. Il se déclare favorable au programme de travail pour 2011.

29. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe note avec satisfaction que le Corps commun est parvenu à mener à bien la majeure partie de son programme de travail pour 2010, en particulier la rédaction de rapports de haute tenue et de lettres d'observation à

destination des organes délibérants et des chefs de secrétariat des organisations participantes. Ceci étant, le Groupe trouve fâcheux le fait que le Corps commun n'ait pas pu concrétiser ses prévisions à moyen terme dans le cadre de son plan stratégique pour 2010-2019, dont la réalisation d'un plus grand nombre d'examens de la gestion et de l'administration. Il regrette également que le Corps commun n'ait pas encore été doté des moyens nécessaires à ses travaux.

30. Le Corps commun d'inspection tire encouragement de sa collaboration avec les autres organes de contrôle et de ses échanges avec le Conseil des chefs de secrétariat. Il serait bon qu'il s'investisse complètement dans toute évaluation de la cohérence du système, compte tenu de l'importance de renforcer la capacité d'évaluation à l'échelle du système.

31. Le Groupe s'inquiète de ce que le Corps commun ait rencontré des difficultés pour obtenir du Secrétariat des renseignements et des données qui lui étaient nécessaires pour élaborer son rapport sur la transparence du processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires au Secrétariat des Nations Unies, que l'Assemblée générale lui a demandé dans sa résolution 64/259, et cherchera à obtenir des informations complémentaires à ce sujet. Il demandera aussi des précisions sur les progrès réalisés dans l'installation d'un système de suivi en ligne et sur la possibilité d'obtenir des ressources supplémentaires pour que le système soit opérationnel à la fin de 2011.

32. Le Groupe constate que le Corps commun est contrarié par le nombre croissant d'organes délibérants qui n'étudient pas, ni n'évoquent ses rapports, et qui, par conséquent, ne donnent pas suite aux recommandations qui leur sont adressées. Le Groupe a l'intention de soulever ce problème lors de consultations officieuses.

33. Enfin, le Groupe insiste sur l'importance de fournir au Corps commun d'inspection les fonds dont il a besoin pour remplir sa mission et mener à bien son programme de travail pour 2011.

34. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) dit que les rapports du Corps commun sur la déontologie, la gestion des risques, l'audit interne et les normes comptables internationales pour le secteur public sont d'une grande utilité et répondent aux demandes répétées de la Commission de voir le Corps commun d'inspection privilégier les questions intéressant l'ensemble du système. Sa délégation ne souhaite pas

que le Corps commun abandonne ses rapports intéressant une seule organisation, mais ils devraient déboucher sur des recommandations et des conclusions pragmatiques et applicables.

35. Sa délégation salue les efforts du Corps commun pour donner une information plus étoffée et plus circonstanciée sur la mise en œuvre de ses recommandations, permettant ainsi aux États Membres de mieux appréhender les difficultés auxquelles est confronté le Corps commun d'inspection. Elle se réjouit que soit achevée l'étude de faisabilité concernant un système en ligne destiné à contrôler la suite donnée aux recommandations et à recevoir des organisations participantes des informations actualisées, et attend avec impatience la mise en place de ce système.

36. Son Gouvernement a bien pris acte de l'explication offerte par le Corps commun d'inspection à propos du faible taux global d'approbation et d'acceptation de ses recommandations, il n'en reste pas moins qu'il se demande si ces recommandations sont suffisamment concrètes pour être appliquées.

37. Quant au programme de travail pour 2011, sa délégation se demande si le projet d'évaluation des attestations de congés de maladie et des relations entre le personnel et l'Administration, questions qui relèvent des ressources humaines, est la meilleure façon d'utiliser les ressources du Corps commun. La Commission de la fonction publique internationale est mieux placée pour effectuer ce type d'évaluation, et le renvoi de ces questions à la Commission éviterait le chevauchement des tâches.

38. Au sujet du rôle du Corps commun dans la réponse à l'Assemblée générale qui prie le Secrétaire général d'émettre des recommandations sur la création d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système et sur l'évaluation des programmes pilotes « Unis dans l'action », conformément à la résolution 63/311 de l'Assemblée générale, l'intervenant fait remarquer que cette demande soulève des problèmes importants et complexes, non seulement pour l'Assemblée générale, mais aussi pour le Corps commun d'inspection. L'une des questions primordiales est de savoir si, et dans quelle mesure, le Corps commun peut et doit exercer ces fonctions. S'il devait assumer ces responsabilités, il faudrait qu'il soit renforcé, comme indiqué dans son rapport. La délégation des États-Unis pense que le

Corps commun gagnerait à tenter de se réformer lui-même et d'accroître son efficacité.

39. **M. Park Chull-joo** (République de Corée) dit qu'une exécution sérieuse des recommandations du Corps commun d'inspection est cruciale si l'on veut améliorer le fonctionnement des organisations participantes. Sa délégation trouve donc ennuyeux le fait que les organisations ne mettent pas en œuvre ces recommandations et que le taux d'application des recommandations à l'échelle du système diminue au cours de la période 2007-2009.

40. Pour résoudre le problème du faible taux d'exécution, il conviendrait que tous les secrétariats suivent la pratique adoptée par certains et consistant à présenter des rapports du Corps commun à l'organe directeur conjointement avec un document où sont formulées les observations du chef de secrétariat sur les recommandations faites, ainsi que des informations sur les décisions que le secrétariat de l'organisation participante a l'intention de prendre. La délégation coréenne est également d'avis que le dispositif de suivi en ligne devrait être opérationnel le plus tôt possible. À cette fin, l'une des priorités de l'Assemblée générale doit être d'accorder les fonds nécessaires.

41. La délégation coréenne juge positifs les échanges de plus en plus nombreux entre les organes de contrôle. Un partage des informations et une coordination plus satisfaisants permettraient à ces organes non seulement d'éviter les doubles emplois, mais aussi de renforcer les synergies et la coopération.

42. Enfin, la délégation coréenne reconnaît la complexité grandissante des évaluations à l'échelle du système et convient qu'il importe d'instaurer un processus plus sévère de sélection des inspecteurs. Une sélection plus rigoureuse et plus critique, se fondant sur l'expérience professionnelle, renforcerait l'autorité du Corps commun et serait un atout.

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (suite)

Conditions de voyage en avion (A/65/338 et Add.1, A/65/348, A/65/386 et A/65/632)

43. **M. Baez** (Chef du Service de la coordination des politiques et du contrôle), présentant le rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion (A/65/348), dit que le rapport fournit des informations détaillées sur les dérogations accordées

par le Secrétaire général aux conditions normalement applicables au regard des règles et règlements de l'Organisation. Les tableaux qui figurent dans le rapport permettent de comparer le nombre de voyages effectués en première classe et en classe affaires pour les périodes du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2010 et du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2008, tant pour les entités des Nations Unies que pour les autres.

44. Globalement, le nombre de dérogations a augmenté dans la période à l'examen, par rapport à la période précédente, principalement à cause des dérogations accordées pour raisons médicales, ou à celles accordées à des personnes qui offrent leurs services à titre bénévole et aux agents de sécurité. Le Secrétariat continuera à surveiller attentivement l'octroi de dérogations.

45. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/65/632), dit que le Comité consultatif a été informé que les coûts de gestion d'un programme de fidélisation permettant d'accumuler des crédits de kilométrage seraient supérieurs aux gains et que les compagnies aériennes contactées par le Secrétariat pour voir s'il était possible d'utiliser les crédits de kilométrage dans le cadre d'un compte de l'ONU préféreraient offrir des remises sur les billets.

46. Le Comité consultatif prend acte des difficultés identifiées par le Corps commun d'inspection et le Secrétaire général concernant la consolidation et la gestion d'un programme de fidélisation. Toutefois, il estime que cette question doit rester à l'étude et invite l'ONU et les organismes des Nations Unies à étudier d'autres moyens de réduire les frais généraux liés aux voyages.

47. **M. Zahran** (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'organisation des voyages dans le système des Nations Unies qui fait l'objet de la note du Secrétaire général (A/65/338), dit qu'après les dépenses de personnel, les voyages constituent l'un des plus gros postes budgétaires des organismes des Nations Unies. En 2008, les organisations internationales ont dépensé environ 1,1 milliard de dollars des États-Unis pour l'achat de billets d'avion. Il s'agit d'une estimation prudente, car si elle inclut les voyages officiels et les voyages statutaires, elle ne tient pas compte des billets achetés au titre des opérations

de maintien de la paix ou dans le cadre de l'option de paiement d'une somme forfaitaire aux fonctionnaires y ayant droit.

48. L'augmentation du nombre d'organisations ayant assisté à la réunion annuelle du Réseau interinstitutions de négociations des conditions tarifaires pour les voyages (IATN) en 2010, comparé à 2009, a montré l'importance accordée aux voyages au sein de l'ONU. Cette augmentation peut s'expliquer par la recommandation du Corps commun tendant à ce que les chefs de secrétariat des organisations appuient les activités de l'IATN en assistant et en participant à ses réunions annuelles. Le Corps commun se réjouit qu'en septembre 2010, le Réseau ait décidé d'adopter les directives du Corps commun. Il estime qu'il faut donner davantage d'importance à l'IATN dans son rôle de conseil consultatif sur les problèmes de voyage.

49. Il existe plusieurs modèles pour l'acquisition de services de voyage au sein du système des Nations Unies. Il n'en est pas un seul qui puisse s'appliquer à toutes les organisations, étant donné la complexité de l'organisation des voyages. Néanmoins, l'expérience de certaines organisations confirme qu'une organisation internationale peut réduire considérablement les frais de déplacement, soit en créant sa propre agence de voyages, soit en achetant les billets directement auprès des compagnies aériennes. D'autres mesures pour limiter les coûts consistent à planifier les voyages à l'avance, à étendre l'option de la somme forfaitaire, à négocier collectivement avec les compagnies aériennes, à prévoir des mesures d'incitation pour le personnel et à rationaliser la procédure de remboursement des frais de voyage.

50. Le Corps commun d'inspection est fermement convaincu que les chefs de secrétariat devraient non seulement présenter aux organes directeurs des rapports sur les frais de voyage par exercice, mais aussi les informer des mesures prises pour rationaliser les frais de voyage. Dans cette optique, il serait bon que l'IATN établisse des points de référence aux fins de l'établissement de rapports; ces points pourraient ensuite être incorporés aux systèmes des progiciels de gestion intégrés qui sont en place ou dont l'adoption est prévue.

51. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant le rapport du Conseil des chefs de secrétariat sur les possibilités concernant

l'harmonisation des conditions de voyage en avion (A/65/386), dit qu'au fil des ans de nombreuses études, réalisées à la fois par le Corps commun d'inspection et le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, ont porté sur les politiques en matière de voyage. Ces rapports ont étudié les conditions de voyage et prestations connexes applicables aux fonctionnaires et aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation et des organismes des Nations Unies, afin qu'une politique commune à l'échelle du système soit adoptée.

52. En 2010, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat, répondant à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, a examiné l'état d'avancement de l'harmonisation des politiques en matière de voyages entre le Secrétariat de l'ONU et les différents fonds et programmes des Nations Unies, puisque tous ces organismes relèvent directement de l'autorité du Secrétaire général. Le rapport qui en est résulté a indiqué que les fonds et programmes appliquent déjà les mêmes normes que le Secrétariat sur de nombreux points. Tel est le cas en particulier pour les normes appliquées en matière de voyage par avion et des faux frais au départ et à l'arrivée. Bien que le montant des sommes forfaitaires varie légèrement, les politiques sont en général les mêmes dans tout le système.

53. D'autre part, le rapport a révélé que les organismes qui relèvent de l'autorité du Secrétaire général ont déjà harmonisé notablement leurs politiques concernant les voyages. Toutefois, on pourrait parvenir à une plus grande harmonisation. Pour ce faire, l'Assemblée générale souhaitera peut-être demander au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des fonds et des programmes de poursuivre l'harmonisation des politiques et des pratiques en matière de voyages, notamment par le biais du Réseau interinstitutions de négociations des conditions tarifaires pour les voyages (IATN), d'apporter tout leur soutien à ce réseau et de prendre part à ses activités.

54. Présentant la note du Secrétaire général dans laquelle celui-ci fait part de ses observations et de celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'organisation des voyages au sein du système des Nations Unies (A/65/338/Add.1), l'orateur dit que certains organismes de l'ONU ont suggéré que certaines parties du rapport du Corps commun, qui avaient été

communiquées à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général, auraient pu être améliorées si l'analyse financière avait été plus rigoureuse et plus poussée. Cette analyse aurait permis aux organismes de mieux comprendre la raison de toute proposition censée améliorer les modes de fonctionnement. Ceci étant, ils ont estimé que les recommandations du rapport étaient pragmatiques et de bon sens, et qu'elles méritaient d'être étudiées.

55. Si les organismes ont accepté, dans l'ensemble, la recommandation 9, selon laquelle il fallait présenter des rapports sur les frais de voyage de chaque exercice, et sont partisans d'établir un rapport sur un sujet aussi important et onéreux que les voyages, ils ont exprimé la crainte que ces informations ne brouillent la distinction entre les fonctions de gouvernance et de gestion. Plutôt que de prescrire un système de contrôle des déplacements qui fasse partie du processus de gouvernance, les organismes ont suggéré que les recommandations portent sur les processus de délibérations et d'approbations dans le cadre du budget. Les organismes ont également souligné qu'il était important d'établir des points de référence clairs et communs pour ces rapports car les voyages comportent de nombreuses variables, ce qui peut compliquer les comparaisons.

56. **M. Di Luca** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, certes, les dispositions prises par l'ONU en ce qui concerne les voyages en avion sont complexes, mais l'obligation de rendre des comptes s'impose en permanence et de plus en plus. Il faut découpler les efforts pour harmoniser les pratiques dans l'ensemble du système. Le Groupe pense que le rapport manque quelque peu de clarté et que les informations sont partielles, il sollicitera donc des éclaircissements au cours de discussions informelles.

Prévisions révisées résultant de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (A/65/628 et A/65/739)

57. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (A/65/628), dit que, conformément aux dispositions du

paragraphe 1 de l'article 39 de la Convention, celle-ci est entrée en vigueur le 23 décembre 2010. Au paragraphe 23.39 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 23)), le Secrétaire général informait l'Assemblée générale que, si la Convention entrait en vigueur au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Comité des disparitions forcées serait mis en place conformément à l'article 26 de la Convention et les États Membres seraient informés des incidences budgétaires correspondantes, conformément aux procédures établies.

58. En conséquence, le montant brut des dépenses découlant de l'entrée en vigueur de la Convention est estimé à 868 400 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011. Il est proposé que ces dépenses soient financées au moyen du fonds de réserve pour 2010-2011. Le détail des dépenses au titre de chaque chapitre du budget est donné dans la deuxième partie du rapport, sections A à D.

59. À supposer que les dépenses additionnelles proposées soient approuvées pour l'exercice 2010-2011, les dépenses supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant estimatif net de 7 537 900 dollars, seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

60. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont exposées aux paragraphes 39 et 40 du rapport.

61. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/65/739), dit que le Comité consultatif recommande que les ressources additionnelles nécessaires découlant de l'entrée en vigueur de la Convention soient financées au moyen des crédits disponibles pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Secrétaire général doit être invité à en rendre compte dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

62. En outre, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la création d'un poste de P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au chapitre 23 (Droits de l'homme). Les dépenses connexes devront être révisées de façon à prendre en compte les recommandations du Comité

consultatif, à compter du 1^{er} avril 2011, au lieu du 1^{er} janvier 2011.

63. L'approbation par l'Assemblée générale des propositions relatives à l'exercice biennal 2010-2011 ne doit permettre en aucun cas de préjuger si les dépenses supplémentaires prévues dans le cadre du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 sont justifiées.

64. **M. Di Luca** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe estime qu'il est indispensable d'allouer les ressources nécessaires à l'exercice des fonctions et à la conduite des activités liées à la Convention, y compris les ressources nécessaires à la création du Comité des disparitions forcées. S'il est vrai que le Groupe perçoit l'intérêt des recommandations du Comité consultatif, il cherchera à obtenir auprès du Secrétariat des clarifications concernant les financements prévus.

65. Le Groupe souhaite attirer l'attention de la Commission sur le paragraphe 3 de la résolution 65/204 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, des propositions concernant les organes de suivi des traités en vue d'accroître leur efficacité et de trouver les moyens de rationaliser leurs méthodes de travail et les ressources dont ils ont besoin, de façon à leur permettre de mieux gérer leur volume de travail, en ne perdant pas de vue les contraintes budgétaires et en tenant compte des différentes charges qui pèsent sur chaque organe créé en vertu d'instruments internationaux. L'orateur rappelle que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale qui est chargée des questions administratives et budgétaires, et dit que le rapport demandé dans la résolution doit être présenté à la Cinquième Commission.

La séance est levée à 12 h 02.